



Endettement relance XXX capital

Par **PRESSE julien**, le **16/04/2018 à 18:58**

bonjour je viens d'être approché par XXX capital en 2011 j'ai déposé un dossier au surendettement en 2013 la société xxxxx viens vers moi pour la dette et plus rien à ce jour la société XXX capital m'a envoyé un courrier donc une notification de cession (nous sommes désormais votre créancier et seul interlocuteur) je leur ai demandé à quel taux il on racheté la dette ne veule pas le dire, et de plus me demande de les appeler voir même négocier 50% et voir plus de remise? comment savoir si la dette existe toujours et ou comment faire pour me renseigné merci d'avance .j p

Par **JAB33**, le **17/04/2018 à 09:08**

Bonjour !

Il arrive souvent que des sociétés de recouvrement harcèlent par téléphone ou par courrier des présumés débiteurs sans être en possession d'un titre exécutoire.

Comme vous n'avez aucune certitude que la société de recouvrement possède un titre exécutoire ou qu'elle a l'intention de le produire, le mieux que vous ayez à faire est de ne pas répondre aux courriers et de raccrocher si on vous contacte par téléphone.

Surtout ne reconnaissez aucune dette et ne payez pas un centime car sinon vous interrompez le délai de prescription.

Toutefois il vous faudra réagir si vous recevez une signification par huissier ou un commandement de payer.

(Quand je parle de signification je ne parle pas d'une lettre simple envoyée par un huissier qui intervient alors en recouvrement amiable)

Par **PRESSE julien**, le **17/04/2018 à 12:48**

bonjour et merci de votre réponse es que par hasard vous savez comment on peut savoir si la dette existe toujours? merci d'avance

Par **JAB33**, le **17/04/2018 à 15:30**

Savez vous si un jugement a été rendu contre vous concernant cette dette et si oui à quelle date ?

Par **PRESSE julien**, le **17/04/2018** à **16:51**

j ai redemander une copie de mon dossier de surendettement car eu souci d inondation je sais pas et plu si il y a eu un jugement merci

Par **Juju85**, le **23/07/2018** à **12:51**

Bonjour j'ai été contacté pour soi disant une dette , je ne connais ni le montant reçu aucun courrier juste de multiples appels qui me disent qu'ils vont faire un recouvrement forcé ... et je ne sais pas pour qu'elle société je dois de l'argent ... est ce légal ?? Dois je répondre

Par **PRESSE julien**, le **23/07/2018** à **13:30**

moi je me suis inscrit sur ufc que choisir il envoye des courrier a c ette societe xxx capital , j ai pris un abonement d un an pour 30e je m occupe de rien

Par **Macec**, le **06/09/2019** à **19:20**

Bonjour

Je viens de recevoir un courrier de chez eux pour une créance de la XXX et je n ai jamais eu de compte chez eux et aucun crédit.

Que dois je faire ?

Merci à vous pour votre retour

Bien à vous

Par **miyako**, le **13/09/2019** à **08:07**

Bonjour,

le mieux est de ne pas répondre à leur courrier ,toujours envoyé en lettre simple ;vous conservez le courrier,avec l'enveloppe.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Visiteur**, le **13/09/2019** à **08:39**

Bonjour

Suji, heureux de vous revoir

Macec, ce n'est pas forcément la banque que vous citez (nom effacé pour respecter les CGU), mais une filiale... avez vous un crédit en suspens quelque part ?